

# - APPEL AUX EXPOSANTS - MARCHÉ DE NOËL DE CLISSON 2025

Week-end n°1 : 13 et 14 décembre 2025

Week-end n°2 : 20 et 21 décembre 2025

Date limite pour candidater : 11 mai inclus

## L'entreprise Jolies Villes assure l'organisation du marché de Noël de Clisson 2025 sous l'égide de la collectivité.

*Important : Votre candidature n'est valide qu'à réception de votre dossier complété et signé avant la date indiquée. À partir du 19 mai, vous recevrez un mail de réponse favorable ou défavorable. À la réception de votre règlement, votre candidature est officiellement et définitivement confirmée.*

### Détails de l'évènement

Marché de Noël 2025 à Clisson

Adresse postale : sous les halles de Clisson, place du Minage et Square Mathurin Crucy

Week-end n°1 : Samedi 13 et Dimanche 14 décembre 2025

Week-end n°2 : Samedi 20 et Dimanche 21 décembre 2025

Samedi : 11h-20h / Dimanche : 10h-19h

Bar, Restauration sur place, Animations (le programme sera détaillé prochainement)

Je m'engage à être présent(e) durant la durée d'exposition-vente à laquelle le jury m'a sélectionné pour le marché de Noël de Clisson 2025 (case à cocher).

*L'équipe organisatrice sera présente durant les deux week-end. Nous reviendrons vers vous, une fois la sélection faite, sur les détails d'organisation et de logistique.*

### Le tarif inclut

- L'organisation et la gestion complète par la ville de Clisson et l'entreprise prestataire Jolies Villes.
- La communication avec les affiches/flyers, la communication sur l'évènement et la présentation détaillée des exposants : relayée sur l'ensemble des réseaux sociaux de la ville de Clisson et de Jolies Villes ainsi que dans la presse locale sur le territoire concerné.
- Le lieu, la logistique, le matériel mis à disposition, les agents de sécurité, l'équipe technique et votre espace individuel.

### Engagement de chaque exposant

- Respecter les limites de son emplacement (se référer au marquage au sol ) pour ne pénaliser personne. (L'intégralité de votre mobilier et de vos produits doivent tenir à l'intérieur de la surface de votre emplacement.)
- Si vous avez des besoins spécifiques, merci de nous prévenir rapidement afin de s'organiser dans les temps et de pouvoir y répondre au mieux.

### Ventes

- Les paiements se font sur chaque stand : PAS de paiement centralisé.
- Les exposants sont libres d'accepter tous les moyens de paiements (chèque, espèce, ou terminal bancaire CB) à leur convenance.
- Aucune commission sur les ventes réalisées ne sera prélevée par les organisateurs.

## Mobilier et emplacement

- Les emplacements proposés sont sous les halles de Clisson, sur la place du Minage ou au Square Mathurin Crucy en extérieur abrité soit par les halles ou soit par des barnums, nous demandons à chaque créateur de venir avec son propre matériel (table, chaise). Il sera possible à la suite de la sélection de pouvoir louer en supplément du mobilier.
- Les dimensions de vos emplacements seront formalisées par un marquage au sol : merci de ne pas déborder pour le respect et la bonne installation de chaque exposant. L'emplacement est de 3x2m sous les halles et de 3x3m en extérieur avec barnum (merci de bien vérifier que vos tables ne dépassent pas cette longueur).

## Conditions tarifaires (merci de cocher le ou les emplacements que vous souhaiteriez). Si plusieurs emplacements vous conviennent merci de les cocher.

- EMLACEMENT CRÉATEURS/PRODUCTEURS (3mx3m)  
AVEC BARNUM FOURNI pour le week-end n°1  
Square Mathurin Crucy (en bas du château) - 170€ HT
- EMLACEMENT CRÉATEURS/PRODUCTEURS (3mx3m)  
AVEC BARNUM FOURNI pour le week-end n°2  
Square Mathurin Crucy (en bas du château) - 170€ HT
- EMLACEMENT EXTÉRIEUR (3mx2m de profondeur) pour le week-end n°1  
Sous les halles de Clisson - 190€ HT
- EMLACEMENT EXTÉRIEUR (3mx2m de profondeur) pour le week-end n°2  
Sous les halles de Clisson - 190€ HT
- EMLACEMENT RESTAURATION - pour le week-end n°1  
Place du Minage ou Square Mathurin Crucy - 200€ HT  
Merci de préciser les mesures de votre foodtruck ou si vous avez besoin d'un barnum :  

---
- EMLACEMENT RESTAURATION - pour le week-end n°2  
Place du Minage ou Square Mathurin Crucy - 200€ HT  
Merci de préciser les mesures de votre foodtruck ou si vous avez besoin d'un barnum :  

---

## Éléments de communication à transmettre impérativement

- 2/3 photos de vos créations (format jpeg ou png uniquement et de qualité)
- 1 photo de vous (en train de créer ou un simple portrait)
- Texte de présentation de votre activité
- Attestation d'assurance professionnelle (non obligatoire mais fortement recommandée)

*Cette présentation et les photographies envoyées seront utilisées pour communiquer sur votre marque sur les réseaux sociaux dans le cadre de l'édition programmée avant l'évènement. Elles ne seront pas utilisées après l'évènement. Elles servent aussi à la sélection de votre candidature ou non pour cette édition. Merci d'y prêter la plus grande attention afin que les photographies transmises soient de qualité.*

Nous comptons sur vous pour jouer le jeu de la communication autour de l'évènement et surtout de relais de celui-ci sur vos différents réseaux et supports de communication.

### **Règlement**

- Merci de préciser le nom de votre MARQUE et le NUMERO de facture dans l'intitulé du virement qui sera à régler directement à l'entreprise Jolies Villes.
- Merci également de privilégier les règlements par virement bancaire.
- À la suite d'un mail validant votre sélection, vous recevrez votre facture avec le RIB de l'entreprise Jolies Villes.

### **Remboursement**

- Possible en intégralité compte-tenu du délai de rétractation légal fixé à 14 jours à partir de la date de signature du contrat.

### **Conditions d'annulation / Report de l'évènement**

L'exposant est définitivement engagé de manière ferme et définitive par de son dossier de participation complet par l'organisatrice. Par conséquent, il est expressément convenu qu'en cas de désistement ultérieur de la part de l'exposant pour quelque cause que ce soit y compris en cas de force majeure le concernant et ayant pour effet de rendre impossible l'exécution de son obligation d'exposer, la totalité de la somme due par l'exposant au titre de sa participation sera exigible par l'organisateur ou lui restera définitivement acquise si elle a déjà été versée. En cas de force majeure empêchant la tenue de l'évènement dans les conditions initialement prévues, l'organisateur sera autorisé à annuler, modifier la date, la durée de l'évènement et/ou le lieu de l'évènement, sans que les exposants puissent réclamer une quelconque indemnité. Il est expressément convenu que constituent un cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de l'évènement : tout cas qualifié comme tel en application de l'article 1218 du code civil et par la jurisprudence en vigueur et en particulier mais non limitativement les situations suivantes : toutes décisions législatives ou réglementaires, toutes situations sanitaires, climatiques, économiques, politiques, sociales ou liées à un risque en matière de sécurité des biens ou des personnes participant à l'évènement, non raisonnablement prévisibles au moment de la commercialisation de l'évènement, indépendantes de la volonté de l'organisateur et qui rendent impossible la tenue de l'évènement ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'empêcher l'organisation et/ou le bon déroulement de l'évènement et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. Dans le cas d'une annulation de l'évènement pour cause de force majeure ou du fait du lieu d'accueil, l'organisateur s'engage à restituer les sommes perçues aux exposants ou à proposer la tenue de l'évènement dans un autre lieu.

### **Sécurité et responsabilité**

Il est précisé que chaque exposant sera responsable de son propre stand et de sa marchandise. L'entreprise Jolies Villes ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de dégradations des marchandises exposées.

### **Litiges**

En cas de litige relatif au contrat, les parties s'engagent à échanger en vue d'aboutir à un accord amiable. À défaut d'accord amiable, les parties conviennent de soumettre tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du contrat à la juridiction administrative compétente.

### **Contrat et signature**

Le contrat s'établit entre l'entreprise Jolies Villes, située au 7 rue de la fresnaie 44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON représentée par Chloé Guibert, et l'entreprise :

## À REMPLIR

Nom de l'entreprise : .....

Adresse postale de l'entreprise : .....

N° SIRET : .....

Nom et prénom : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Instagram : .....

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à [chloe@joliesvilles.com](mailto:chloe@joliesvilles.com)

J'ai bien compris les conditions de ma participation et m'engage à les respecter.

J'ai compris que mon inscription à l'évènement était soumis à étude et que ce formulaire valait pour accord de Jolies Villes qu'à la suite d'une sélection positive.

Bon pour accord,

Le

À

Signature  
(mention lu et approuvé)